

PUBLIC Concerné

Tout élève d'un établissement scolaire du département, public ou privé sous contrat, du CP au lycée (BTS inclus) dont la scolarité est interrompue depuis au moins deux semaines, ou dont les absences sont répétées,

OBJECTIFS

- Permettre la continuité des apprentissages
- Maintenir le lien avec la classe
- Préparer le retour en classe

LIEUX D'INTERVENTION

- Au domicile de l'élève
- Dans l'établissement scolaire (scolarisation partielle, phobie scolaire...)
- Autres lieux : Médiathèque, maison des Adolescents (dans le cas de certaines phobies scolaires)

SAPAD

*Service d'Assistance
Pédagogique A Domicile*

NOMBRE D'HEURES MAXIMUM

- Ecole élémentaire : 3h / semaine
- Collège : 4h / semaine
- Lycée : 5h / semaine

INTERVENANTS

- Par ordre de priorité :
- Enseignant(e) ou les enseignant(e)s de l'élève
 - Autres enseignants de l'école ou de l'établissement
 - Enseignants établissements extérieurs

ASPECT FINANCIER

- Cours gratuits pour les familles
- Enseignants rémunérés en heures supplémentaires
- Frais de déplacements pris en compte à partir de 10 km aller-retour (0,30 cts le km)